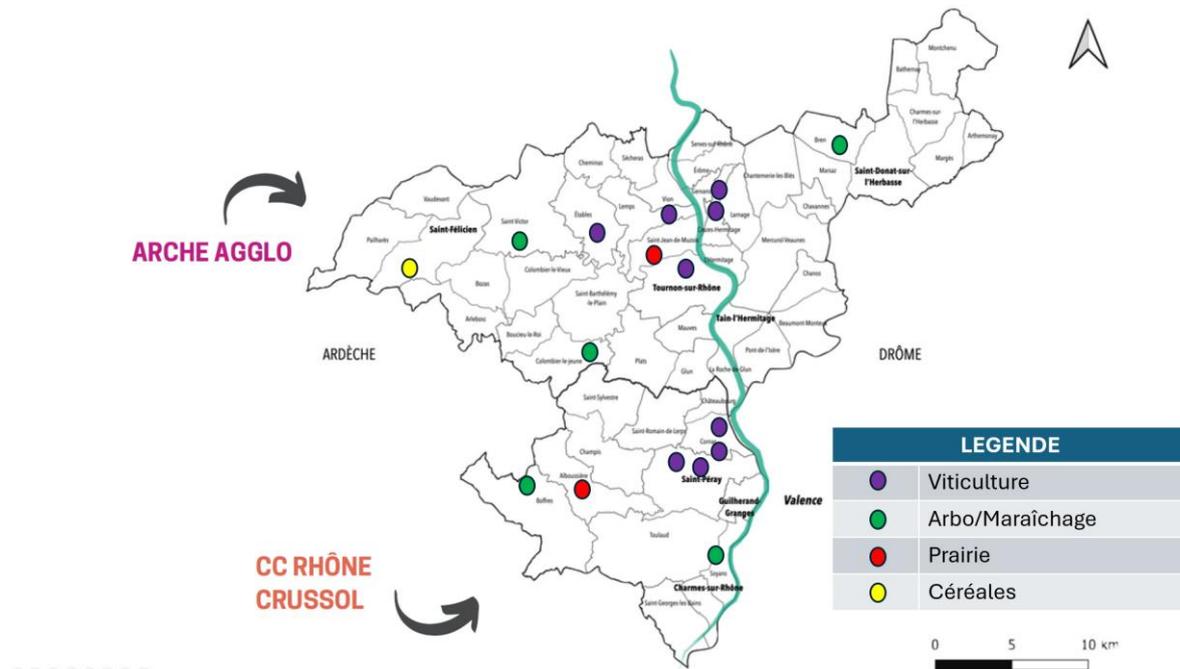


Déploiement de la méthode Keyline Design (agro-hydrologie régénérative) sur les territoires de Rhône Crussol et Arche Agglo

Bassin RMC

1- ILLUSTRATIONS et VISUELS (Photos, cartes...)



Plan de localisation des sites aménagés



Barrage biomimétique « castor » - Domaine de Lorient à Saint-Péray



Keyline type chemin d'accès - Domaine de Lorient à Saint-Péray



Mare d'infiltration - Domaine de Lorient à Saint-Péray

2- RESUME DU PROJET

- 1- Présentation synthétique du projet : donner en 3 lignes les spécificités du projet justifiant sa présentation au jury national

La spécificité du projet est sa capacité à répondre à plusieurs enjeux : développement économique et sécurité alimentaire (amélioration des rendements agricoles), adaptation aux changements climatiques (réduction des impacts liés aux sécheresses), et réduction des risques naturels (réduction des risques inondations, réduction de l'érosion des sols)

- 2- Type d'action mise en place (1) :

Type d'action	Principale	Secondaire
Protection d'écosystèmes (avec un outil de protection réglementaire, foncier ou contractuel)		
Gestion durable	X	
Restauration / Renaturation		X
Création d'écosystème	X	

3- Critères SFN

Défi sociétal (2)	Action mise en place s'appuyant sur le fonctionnement des écosystèmes	Bénéfices pour la biodiversité (espèces/habitats favorisés, abondance/diversité...)
Réduction des risques naturels (inondation)	Création de canaux et de mares naturelles permettant l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols. Création de haies limitant le risque érosion	Haies arbustives : cortèges d'oiseaux Mares naturelles : multiples espèces végétales et animales
Sécurisation de l'approvisionnement en eau	Les aménagements, complétés par des pratiques agricoles vertueuses (sols couverts), permettent de diminuer les prélèvements en eau	
Sécurité alimentaire	L'ensemble du système améliore les rendements agricoles	
Atténuation et adaptation au changement climatique	La solution a vocation à être dupliquée à l'échelle d'un bassin versant. Les effets seront décuplés de sorte que les aménagements pourront atténuer les effets du changement climatique (recharge des aquifères, diminution des températures)	
Dégradation environnementale et perte de biodiversité	Adaptation de pratiques agricoles plus durables ; développement de la polyculture élevage	

Si plusieurs défis sociétaux, les classer (dans la mesure du possible par ordre d'importance)



- (2) Pour les risques naturels, préciser : sécheresse/inondation/submersion marine/autre
 Pour l'approvisionnement en eau, préciser : qualité/quantité
 Pour le développement socio-économique, préciser : le secteur économique/aspect social concerné (cadre de vie, éducation...)

3- PORTEURS DE PROJET (Qualité)

- 1- Porteur de projet / contact (Structure / Nom, Prénom, fonction, adresse mail et téléphone)

Communauté de communes Rhône Crussol, et communauté d'agglomération Arche Agglo. Représentant : M. Jean RIAILLON, Vice-Président Agriculture/Viticulture à Rhône Crussol - jriaillon@rhone-crussol.fr / 07 83 28 37 57

- 2- Partenaires du projet (techniques, scientifiques, financiers, autres (à préciser))

Agence de l'eau (financement) ; CNR (financement) ; Prestataires : ADAF (Drôme) ; Permalab ; Permavinea ; Permaculture Center ; Suivi scientifique : Pour Une Hydrologie Régénérative ; Chambre d'agriculture ; 17 agriculteurs/agricultrices partenaires, accueillant les aménagements sur leur exploitation.

4- PRESENTATION DU SITE

- 1- Nom du site et localisation (+ code INSEE de la commune en vue de la cartographie des projets) Multisites (Alboussière 07007 ; Boffres 07035 ; Saint-Péray 07281 ; Cornas 07070 ; Soyons 07316 ; Saint-Félicien 07236 ; Saint-Victor 07301 ; Colombier le Jeune 07068 ; Tournon-sur-Rhône 07324 ; Saint-Jean-De-Muzols 07245 ; Etables 07086 ; Vion 07345 ; Crozes-Hermitage 26110 ; Bren 26061)

- 2- Type de milieu

Rural	
Urbain	
Littoral	
Montagne	
Agricole	X
Forestier	
Aquatique et humide	
Marin	
Autre (précisez)	

- 3- Description du site

Prairies semi naturelles, Coteaux viticoles, vergers, plaines maraichères et céréalières

- 4- Enjeux environnementaux du site (espèces protégées, habitats naturels particuliers, services écosystémiques, sites RAMSAR, sites NATURA 2000 etc.)

Pas d'enjeu identifié

- 5- Contexte socio-économique du site (enjeux sociaux, économiques, urbains...)

Fort enjeu de maintien des exploitations agricoles, et partant maintien des emplois et d'une dynamique positive en secteurs ruraux.

- 6- Statut juridique et réglementaire (le site est-il soumis à une réglementation particulière ?)

Loi sur l'eau

5- CONTEXTE et HISTORIQUE DE LA DEMARCHE (si utile) (yc enjeux et objectifs)

6- PRESENTATION DU PROJET

1. Description du projet (si le projet est un projet de type mixte SFN et solutions grises, décrire les différents types d'actions et leurs objectifs)

Le Keyline Design est une technique d'aménagement de parcelles agricoles qui a été mise en œuvre avec succès à grande échelle, notamment aux Etats-Unis, en Australie et en Chine.

Cette méthode donne une importance particulière à la lecture du paysage : la conception des aménagements destinés à gérer la ressource en eau est à réaliser après avoir tenu compte du climat et de la topographie du site concerné. Des points clé (Keypoint) sont identifiés dans les creux d'une vallée où la pente s'adoucit et passe d'érosive à dépositaire. Ces points clé sont reliés entre eux par des courbes de niveau, appelées Keyline. Sur ces Keyline, des sillons sont créés afin d'agir sur la répartition de l'eau en la conduisant depuis les creux où elle a tendance à s'accumuler vers les crêtes qui s'assèchent. Un sous-solage spécifique entre les Keylines améliore également la porosité des sols.

Les Keyline sont bordées d'arbres et d'arbustes avec des propriétés brise-vent, anti-érosion et/ou apporteurs d'azote.

Dans l'idéal, le système est complété par du pâturage tournant dynamique qui permet d'accroître davantage la fertilisation des sols.

2. Types de suivi et méthodes d'évaluation mises en place

Volet hydrologique :

La communauté de communes Rhône Crussol et la communauté d'agglomération Arche Agglo se sont appuyées sur le réseau des associations PUHR/ADAF/PERMALAB pour l'élaboration d'un protocole de suivi des actions sur les flux d'eau et les milieux aquatiques en période de basses eaux.

Le protocole de suivi sera mis en œuvre « à la parcelle ». Les éléments étudiés seront la nature du sol (par tomographie électrique), son humidité, sa température et sa capacité d'infiltration.

M. Jonathan SCHUITE, hydrologue chercheur associé au projet de l'association PUHR, sera le référent du protocole de suivi pour Rhône Crussol et Arche Agglo.

Volet agronomique :

Etant donné que le projet consiste à s'appuyer sur le changement de pratiques en agriculture pour préserver la ressource en eau, ce protocole sera complété par un suivi réalisé par les Chambres d'agriculture de l'Ardèche et de la Drôme.

Il aura pour objectifs de déterminer l'impact du projet sur les rendements et la valeur agronomique des parcelles afin de favoriser la réplification des aménagements dans d'autres fermes par la suite.

3. Calendrier des actions / Date de fin du projet

La conception des designs est terminée. Les travaux se mettent en place progressivement sur les 17 sites. Tous les aménagements seront achevés fin 2025.

4. Gouvernance et animation du projet.

4.1. Gouvernance du projet

Un COPIL composé de 4 élus et 4 techniciens (référénts agriculture et environnement au sein de Rhône Crussol et Arche Agglo)

Sur chaque site, un groupe technique de suivi est mis en place. Il comprend l'agriculteur(trice), le designer, l' élu référent, les techniciens des collectivités, les structures en charge des suivis scientifiques.

4.2. Animation du projet (dont actions pour favoriser l'implication et l'acceptabilité)

Pour l'implication plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- L'année de la première implication
- Le degré d'implication (plusieurs degrés décrits ci-dessous):

Niveau information

Sans objet	Pas d'implication citoyenne
Information	Information des habitants et/ou des usagers réalisée par le gestionnaire, sur les éléments techniques et/ou sur les critères de choix de l'aménagement, par la presse locale, l'affichage, les réseaux sociaux, ou internet, et/ou des réunions d'information (sans objectif d'écoute et de prise en compte de l'avis des usagers/habitants sur le projet).
Consultation	Démarche visant à récolter les avis des habitants/usagers autour d'un projet d'aménagement, via une boîte à idées en ligne, des enquêtes sur le terrain, des réunions de quartier, des audiences publiques, mais avec une prise en compte facultative dans la décision finale.
Concertation	Démarche visant à mobiliser les habitants/usagers autour d'un projet d'aménagement en amont, pour débattre et élaborer le projet, et/ou pour discuter sur les modalités de la mise en œuvre, qui suppose une véritable interaction entre participants et aménageurs/décideurs, par le biais d'ateliers (en présentiel ou en ligne), de groupes de discussion, de comités, de budgets participatifs, etc. Dans cette modalité, la parole des participants a un impact sur la décision, même si le gestionnaire/le décideur garde l'autorité sur la décision finale.
Co-construction	Processus de participation où le pouvoir de décision est partagé entre administration/gestionnaire et citoyens/habitants/usagers. Les habitants et les représentants élus/gestionnaires travaillent ensemble pour trouver des solutions réalistes, élaborer des plans d'action et mettre en œuvre des projets. Cela se fait souvent par la mise en place de comités stratégiques communs ou d'assemblées citoyennes.

5. Indiquez s'il existe une articulation avec d'autres projets ou certaines politiques du territoire (information obligatoire pour les projets sur une surface réduite (<0.5 ha))

Le projet est inscrit dans le Projet Alimentaire InterTerritorial d'Arche Agglo et Rhône Crussol.

7- COMMUNICATION

Publications et communication autour du projet en précisant les supports utilisés (articles de presse / internet, panneaux d'information, exposition...) et les démarches de promotion spécifiques (prix/distinction reçu le cas échéant)

Nombreuses communications dans la presse écrite généraliste et spécialisée, site internet des intercommunalités, séminaire professionnel H2O à Cornas en février 2024, etc...

L'avenir Agricole de l'Ardèche 18/07/2024 – Présentation PAIT et Keyline Design

ARDECHE
AU FIL DE L'ACTU
TERRITOIRE

TERRITOIRE
Projet alimentaire Inter-territorial : Arche Agglo et Rhône Crussol soutiennent l'agriculture et les nouvelles pratiques
Marine Martin - Publié le 18 Juillet 2024
Partage [f](#) [t](#) [e](#) [in](#)

Des Plans Alimentaires Territoriaux à l'hydrologie régénérative, il n'y a qu'un pas pour la communauté de communes Rhône Crussol et Arche Agglo, qui, dans le cadre de l'obtention du niveau 2 du label pour leur PAT par le ministère de l'agriculture, ont lancé le volet opérationnel du projet.

Conférence de presse
Projet Alimentaire inter-territorial
et projets de keyline design
Rhône Crussol
ARDECHE EN HERITAGE
ARCHE Agglo
www.ardcheagglo.com

Jean Riailon, Michel Ribeyre de la CNR et Stéphanie Nouguier ©AAA_MMartin

C'est au début de l'année 2021 que tout a commencé. La communauté d'agglomération Arche Agglo et la communauté de communes Rhône Crussol se sont associées pour construire un Projet Alimentaire inter-territorial dont l'objectif est de souscrire à une alimentation locale et de qualité. Après l'obtention du premier niveau, les années qui ont suivi, ont été consacrées à l'élaboration des trois axes stratégiques. Un premier volet social avec la favorisation de l'accès à une alimentation de qualité pour tous, suivi d'un volet économique dont l'objectif est de faciliter l'installation des porteurs de projets en agriculture et la structuration des filières agroalimentaires locales et enfin, un volet environnemental : encourager la diversification et le changement des pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux.

8- FINANCEMENT

1- Coût détaillé du projet

Budget CC RHONE CRUSSOL			
Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Création des designs et implantation	56 231,00 €	Agence de l'eau (70%)	151 537,00 €
Dépenses de personnel (suivi administratif, marché public)	2 250,00 €	CNR (25%)	54 120,00 €
Travaux de terrassement	105 000,00 €	Autofinancement	10 824,00 €
Achat des plants	49 000,00 €		
Suivi scientifique (hydrologie)	2 000,00 €		
Suivi scientifique (rendements et indicateurs agronomiques)	2 000,00 €		
TOTAL	216 481,00 €	TOTAL	216 481,00 €
Budget CA ARCHE AGGLO			
Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Création des designs et implantation	96 995,00 €	Agence de l'eau (70%)	226 272,00 €
Dépenses de personnel (suivi administratif, marché public)	2 250,00 €	CNR (25%)	80 811,00 €
Travaux de terrassement	150 000,00 €	Autofinancement	16 162,00 €
Achat des plants	70 000,00 €		
Suivi scientifique (hydrologie)	2 000,00 €		
Suivi scientifique (rendements et indicateurs agronomiques)	2 000,00 €		
TOTAL	323 245,00 €	TOTAL	323 245,00 €
Subvention totale sollicitée auprès de l'Agence de l'eau		377 809,00 €	

2- Modalités de financement (plan de financement)

Voir supra

9- BILAN : Résultats obtenus et escomptés

1- Bénéfices eau (hydrologie, qualité de l'eau, hydromorphologie, risques...:

- Infiltration et rétention de l'eau dans les sols : le projet repose sur l'imprégnation naturelle de l'eau de pluie dans les sols
- Usage plus sobre de l'eau : le projet est une alternative aux solutions reposant sur l'irrigation

2- Bénéfices Biodiversité

- La capacité de résilience des milieux aquatiques : avec l'augmentation de l'humidité des sols et un usage exclusif des eaux de pluie, la création de mares
- La création d'habitats favorables aux oiseaux (haies)

3- Autres bénéfices (adaptation au changement climatique, amélioration du cadre de vie, santé, apprentissage et éducation, emplois...)

- Transition agroécologique sur le bassin : le projet apporte aux agriculteurs des solutions d'adaptation aux changements climatiques : rétention de l'eau de pluie dans les sols, agroforesterie, accroissement de la biodiversité dans les cultures, amélioration de la santé des sols et des pâturages avec comme conséquence la réduction des intrants et des achats d'aliments, diversification des productions etc...
- Sobriété énergétique en lien avec la préservation de l'eau : réduction de l'irrigation et du travail du sol

4- Reproductibilité

- Le projet est conçu pour être répliquable ; il est porté par un collectif investi (30 candidats, des élus locaux, des structures professionnelles – chambres d'agriculture, syndicats de rivière, etc..) qui témoigne d'une dynamique collective.

5- Facteurs de succès

- Engagement fort des partenaires financiers (Agence de l'eau et CNR)
- Dynamisme du comité de pilotage
- Importante communication auprès des agriculteurs
- Intérêt exponentiel du monde agricole pour les solutions Keyline Design